

Communiqué de presse

AXA IM étoffe sa gamme d'ETF PAB avec un nouvel ETF actions européennes

AXA Investment Managers (AXA IM) continue d'étendre sa gamme d'ETF et lance l'AXA IM MSCI Europe Equity PAB UCITS ETF (ticker : AIME), qui vient compléter son offre PAB (Paris Aligned Benchmark¹) qui compte maintenant quatre ETF.

L'AXA IM MSCI Europe Equity PAB UCITS ETF vise à répliquer la performance de l'indice MSCI Europe Climate Paris Aligned Index[®], à la hausse comme à la baisse, réduit des frais. Cet ETF indiciel (passif) offre aux investisseurs une exposition, à un coût raisonnable, aux grandes et moyennes capitalisations cotées sur les marchés actions européens qui suivent une trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'indice exclut également les entreprises impliquées dans des secteurs spécifiques (comme l'exploitation de charbon thermique, le pétrole et le gaz ou la production d'énergie, etc.) ou qui font l'objet de controverses ESG (Environnement, Social et Gouvernance)².

L'ETF applique une réplication physique³ et le total de ses frais sur encours s'élève à 0,14 %⁴ ce qui fait d'AIME, l'un des ETF les moins chers de sa catégorie⁵. AIME est classé « article 8 » selon la réglementation européenne Sustainable Finance Disclosure Regulation⁶ (SFDR).

AIME est coté sur la bourse allemande Xetra et à la Bourse suisse (SIX), de la Bourse allemande (XETRA) et à la Bourse italienne (AIME IM) en euros et est disponible pour les investisseurs en Suisse, en Autriche, en Allemagne, au Danemark, en Finlande, en France, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne, en Suède.

Olivier Paquier, Global Head of ETF Sales chez AXA IM, a commenté : « *Les investisseurs que nous rencontrons sont constamment à la quête de valeur ajoutée tout en réduisant leur exposition aux risques climatiques, si possible d'une manière transparente, simple et à moindre coût. Nous sommes ravis de lancer l'AXA IM MSCI Europe Equity PAB UCITS ETF, un ETF cœur de portefeuille qui vise à offrir à ces investisseurs l'opportunité d'être exposés aux entreprises*

¹ Aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris. Les informations sur l'indice lui-même peuvent être consultées [ici](#).

² Plus d'information sur l'indice sont disponibles sur le site de MSCI : www.mscom

³ Réplication physique : l'ETF détient directement les actifs qui composent l'indice

⁴ Ces frais correspondent à la rubrique « Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation » du document d'informations clés. Le montant de l'investissement sera réduit par le paiement des frais.

⁵ Catégorie MSCI Eu Climate Paris Aligned en EUR.

⁶ La classification de l'AXA IM MSCI Europe Equity PAB UCITS ETF au titre du règlement SFDR peut faire l'objet d'ajustements et de modifications dans la mesure où ce règlement n'est entré en vigueur que récemment et où certains de ses aspects peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date de ce communiqué de presse. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers au titre du règlement SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément aux réglementations en vigueur et au prospectus et suppléments de l'AXA IM MSCI Europe Equity PAB UCITS ETF et dans les limites de ceux-ci, de modifier la classification de l'AXA IM MSCI Europe Equity PAB UCITS ETF afin de tenir compte de l'évolution des pratiques de marché, de ses propres interprétations, des lois ou réglementations liées au SFDR ou des règlements délégués actuellement en vigueur, des communiqués des autorités nationales ou européennes ou des décisions de justice clarifiant les interprétations du règlement SFDR. Il est rappelé aux investisseurs que leurs décisions d'investissement ne doivent pas se fonder uniquement sur les informations présentées en vertu du règlement SFDR.

européennes tout en cherchant à réduire leur exposition aux risques liés à la transition et aux risques climatiques physiques, dans un cadre précis. »

Nicolas-Louis Guille-Biel, Global Head of ETF and Product Strategy at AXA IM, a ajouté : « Comme l'année dernière, en 2024 notre priorité reste d'offrir aux investisseurs une gamme de produits cœurs de portefeuille qui s'appuie sur notre savoir-faire en matière d'investissement responsable. L'extension de notre gamme PAB, composée de stratégies actives et passives, obligataires ou actions, s'inscrit dans cette optique. »

AXA IM dispose dorénavant d'une gamme de huit ETF UCITS, en actions et en obligations, et à la fois en stratégies actives et passives. AXA IM gère 1,8 milliards de dollars en ETF à fin décembre 2023.

Rien ne garantit que les ETF atteindront leur objectif d'investissement. Il est recommandé qu'un investissement dans un ou plusieurs de ces ETF ne constitue pas une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

Risque de perte en capital : les investisseurs peuvent perdre une partie ou la totalité du capital investi en fonction des conditions de marché.

Risque actions : le cours des actions peut fluctuer en fonction des attentes ou des prévisions des investisseurs, ce qui peut entraîner un risque de volatilité élevé et engendrer des pertes.

Le cours de marché d'un ETF indiciel peut ne pas être identique à tout moment à sa valeur liquidative. L'ETF indiciel a pour objectif de répliquer la performance de l'indice et son cours de transaction peut être différent de sa valeur liquidative et de celle de l'indice.

La liste des facteurs de risque ci-dessus n'est pas exhaustive. Veuillez vous référer au document d'informations clé (disponible en français), au prospectus et aux suppléments (disponibles uniquement en anglais) pour obtenir des informations complètes sur les produits et sur les risques.

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées sur des données fournies par des tiers. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reporting ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente.

Pour plus d'informations sur les ETF, notamment la valeur nette d'inventaire, visitez le centre de fonds local disponible sur [ETFs | AXA IM Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com).

Contact

Elke Schaller

elke.schaller@axa-im.com

+41 (0) 58 360 78 78

Dr. Sabina R. Korfmann-Bodenmann

s.korfmann@kccc.ch

+41 (0) 43 244 87 37

Venez nous rendre visite sur <http://www.axa-im.ch> ou  

À propos d'AXA Investment Managers

AXA Investment Managers (AXA IM) est un gestionnaire d'actifs responsable qui investit activement sur le long terme pour la prospérité de ses clients, de ses collaborateurs et de la planète. Avec environ 842 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin mars 2023, notre gestion de conviction nous permet d'identifier les opportunités

d'investissement que nous considérons comme les meilleures du marché à l'échelle mondiale dans les différentes classes d'actifs alternatives et traditionnelles. AXA IM est un leader sur le marché de l'investissement vert, social et durable, avec 489 milliards d'euros d'actifs intégrant des critères ESG, durables ou à impact, à fin décembre 2022. Nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour l'ensemble de nos actifs et à intégrer les considérations ESG dans nos activités, de la sélection des titres à notre culture d'entreprise en passant par la façon dont nous gérons nos opérations au quotidien. Nous souhaitons apporter de la valeur à nos clients grâce à des solutions d'investissement responsables, tout en suscitant des changements significatifs pour la société et l'environnement. A fin décembre 2022, AXA IM emploie plus de 2 600 collaborateurs dans le monde, répartis dans 24 bureaux et 18 pays. AXA IM fait partie du Groupe AXA, un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Indications générales

Le présent document s'adresse aux investisseurs professionnels selon le droit suisse. Les informations présentées par AXA Investment Managers ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part d'AXA Investment Managers. Elle ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal. Toute reproduction en tout ou en partie de ces informations est interdite. Il est interdit d'offrir, de vendre ou de fournir des parts de fonds à une «US Person» au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933. L'achat de parts de fonds doit exclusivement reposer sur les prospectus de vente valables à ce moment-là ou sur tout autre document de vente déterminant, et sur les informations qu'ils fournissent. Ce document ne contient pas les informations nécessaires à la prise d'une décision d'investissement. Les informations présentées sont basées sur l'état des choses et des connaissances au moment de la rédaction du rapport et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. AXA Investment Managers décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations mises à disposition. AXA Investment Managers ne vérifie pas et ne s'approprie pas les informations reprises de tierces parties.

Les parts ou actions de l'OPCVM coté («UCITS ETF») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. Le représentant suisse de l'ICAV (Irish Collective Asset Management Vehicle) domiciliée en Irlande AXA IM ETF est FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES SA (FIFS), Feldeggstrasse 12, CH-8008 Zurich. Le service de paiement en Suisse est NPB New Private Bank Ltd, Limmatquai 1, CH-8001 Zurich. Le prospectus, les feuilles d'information de base (PRIIP KID), les statuts et les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant Suisse. Pour les parts offertes en Suisse, le lieu d'exécution est le siège du représentant suisse. Le lieu de juridiction est au siège social du représentant suisse ou au siège social ou au lieu de résidence de l'investisseur. Le présent document et tout autre document de placement relatif à ce(s) fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès d'AXA Investment Managers Suisse SA, Affolternstrasse 42, CH-8050 Zurich ou à l'adresse